



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 du Conseil de cette municipalité, tenue à 19 h, le calendrier des séances ordinaires pour 2019 a été adopté.

2018-0511-354

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2019

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal stipule qu'avant le début de chaque année civile, le Conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront (sauf exception) le lundi et débuteront à 19 h :

- 7 janvier
- 4 février
- 11 mars
- 1<sup>er</sup> avril
- 6 mai
- 3 juin
- 8 juillet
- 5 août
- 9 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément au Code municipal.

**ADOPTÉ**

Donné à Crabtree ce, 6 novembre 2018

Pierre Rondeau

.....  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Pierre Rondeau, .....  
Nom  
secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 6 novembre 2018 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 novembre 2018

*Pierre Rondeau*  
.....